





AVISU CESEC 2023-16¹ AVIS CESEC 2023-16

Relatif au Rilativu à u

Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Prutucole d'accordu statu/Culletività di Corsica per a messa in opera di a PPE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 14 avril 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE);

Vistu a lettera di prisentazione di u 14 d'aprile di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Prutucole d'accordu statu/Culletività di Corsica per a messa in opera di a PPE;

Après avoir entendu, Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse et Monsieur Alexis Milano, Directeur

Sur rapport de Monsieur Denis LUCIANI, pour la commission « Politiques environnementales aménagement, dev des territoires urbanisme » ;

À nant'à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu » ;

Votants: 44

-

¹ Adopté à l'unanimité

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 25 d'aprile di u 2023, in Bastia Prununzia l'avisu chì seguita

Le CESECC a émis le 29 mars dernier, après examen par sa commission compétente, un avis concernant la révision de la Programmation annuelle de l'énergie (PPE).

Ce projet de révision comprenait, entre autres, la possibilité de signer un protocole d'accord avec l'Etat concernant les financements prévus et permettant le démarrage du projet de construction de la centrale du Ricantu.

L'accord final sur le principe et le contenu de ce protocole a été entériné par un courrier en date du 16 mars 2023 de Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne. Ses modalités techniques et financières ont été validées par Madame la Ministre de la Transition énergétique, Madame Panier-Runacher.

Le CESECC est présentement saisi pour avis sur le protocole d'accord et son approbation.

La présentation de ce protocole d'accord est la suite logique des débats tenus en commission et en séance plénière **du CESECC** au mois de mars 2023, et ce dernier se prononce aujourd'hui favorablement en faveur de l'approbation du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ainsi que sur la signature du protocole d'accord.

En complément, **le CESECC souhaite** rappeler certains principes qui ont été évoqués lors de ces débats :

✓ Tant en raison du contexte de réchauffement climatique et de la nouvelle donne géopolitique, qu'en raison des prises de conscience environnementales et des changements de paradigme, le CESECC souligne qu'il n'est plus possible de répliquer uniquement des méthodes éculées, et qu'il est impératif de "penser la ville" autrement. Et, pour ce faire, il convient d'intégrer certaines notions dès la conception des programmes de travaux et des programmes de rénovation des îlots urbains. Au-delà des seules préoccupations architecturales et paysagères, il convient en effet d'accorder l'importance qui leur est due aux problématiques de récupération et de réutilisation des eaux, à la non-artificialisation des sols, la végétalisation des sols, des emprises foncières et des bâtiments (ombrage), la résidentialisation, la prise en compte des usages des habitants, etc. Dans ce cadre, le CESECC préconise la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides ou une bonification spécifique uniquement pour les projets qui se montreraient vertueux dans l'ensemble de leur conception, en prenant aussi en compte les pratiques précitées et en mettant en œuvre des solutions techniques écoresponsables ou biosourcées (abandon du goudronnage systématique des parkings et des cours d'école qui en deviennent de vrais radiateurs, plantation d'arbres créant un ombrage propre à abaisser la température des bâtiments,

utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation en lieu et place de produits à base de matières plastiques, etc.). Les montants qui seront engagés dans la mise en œuvre de la PPE sont plus que conséquents. Certes leur utilisation pour l'accroissement des projets de rénovation énergétique aura sans nul doute un impact notable sur les économies d'énergie, mais le CESECC soutient l'idée que leur utilisation en tant que leviers d'incitation à l'adoption de pratiques vertueuses serait de nature à en optimiser davantage les bénéfices.

- ✓ Le CESECC rappelle l'urgence à réaliser une cartographie d'implantation des infrastructures relatives aux énergies renouvelables (ENR). En effet, le rapport mentionne l'atteinte des objectifs pour le développement des ENR mais, au-delà de l'aspect quantitatif, il convient aussi d'éviter un développement qui pourrait s'avérer dans certains cas anarchique (cas d'exemple : l'implantations de projets privés d'implantation de hangars à couverture photovoltaïque sur des parcelles légalement inconstructibles, notamment en littoral, et ne correspondent pas au besoin des exploitations concernées). Le CESECC estime qu'une telle cartographie est un des outils qui peuvent concourir à une maîtrise nécessaire des ENR. Il suggère de mettre à l'étude la possibilité, les objectifs chiffrés ayant été atteints, de différer de nouvelles implantations jusqu'à l'élaboration de la cartographie.
- ✓ Concernant la production locale de biocarburants, le CESECC reste très réservé sur la possibilité de mettre en œuvre des plantations de colza, et encourage donc la Collectivité de Corse à continuer de soutenir la recherche en matière de nouvelles technologies de production des biocarburants, à partir de la biomasse et des biodéchets.
- ✓ Dans le même ordre d'idée, **il salue** la volonté de mettre en œuvre les partenariats les plus larges possibles et l'utilisation d'outils tels que l'intelligence artificielle pour les évaluations des rénovations énergétiques des bâtiments.
- ✓ Les sommes engagées dans le cadre de la nouvelle PPE étant considérables, **le CESECC souligne** l'importance d'une veille sur la situation géopolitique ainsi que sur le résultat des affectations de crédits réalisés, afin de se laisser la possibilité d'un changement de trajectoire si la nécessité en était avérée.
- ✓ Par ailleurs, **le CESECC revient** sur l'opportunité que pourrait représenter la construction d'un nouveau barrage hydroélectrique en Corse, notamment, puisqu'il s'agit de stratégie sur un terme très long, en cas d'évolution imprévue de l'équilibre entre l'offre et de la demande.
- ✓ Enfin, la production d'énergie étant susceptible de générer des gaz à effet de serre et des particules nocives, **le CESECC rappelle** l'importance de considérer les problématiques de santé publique comme une priorité absolue.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI